



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 4081

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le Premier ministre sur la proposition de création d'un service civique obligatoire. Au cours de ces dernières années, de nombreuses propositions de lois ont été élaborées. Elles ont toutes un objectif commun, faire vivre et transmettre les valeurs de notre République. L'objectif est essentiellement de remettre en avant les devoirs de tout citoyen, de tout jeune, un devoir de cohésion sociale, de solidarité au sein d'une génération ou entre génération différente. Pendant une période de l'ordre de 15 jours pour "mettre tous les jeunes ensemble", réfléchir à des grands problèmes de société, faire de l'information, de la sensibilisation, le cœur du Service serait une période plus longue comprise entre 3 et 6 mois au profit de la communauté et permettrait de renouer le lien entre les jeunes et la communauté nationale notamment *via* l'engagement associatif et citoyen. Le tronc commun de 15 jours permettrait une réelle mixité sociale au cours duquel chaque jeune définirait son projet personnel. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le service civique a permis cette année à 20 000 jeunes de s'engager volontairement pour effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très variés, en France ou à l'étranger, pour une durée non renouvelable de 6 à 12 mois. Ce dispositif, reconnu et plébiscité par l'ensemble des acteurs du monde associatif, permet le développement de la solidarité entre les générations, entre différentes cultures au sein des territoires. Pour poursuivre la montée en charge du dispositif, les objectifs de recrutement ont ainsi été fixés à 30 000 jeunes pour 2013 avec une augmentation adaptée des crédits, l'objectif étant d'atteindre 100 000 jeunes en 2017. La représentation nationale a choisi, en mars 2012, de ne pas en faire un engagement obligatoire mais d'en préserver le caractère volontaire. Le développement du service civique s'appuie de ce fait sur une recherche ambitieuse de qualité des missions et d'encadrement de la personne volontaire. L'objectif de mixité sociale fait l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des demandes d'agrément des structures afin que tout volontaire, quelque soit son parcours ou sa formation, puisse être accueilli.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4081

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4921

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 105